SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Compte-rendu

Réunion du Bureau

Mercredi 24 mars 2021 à 14h00

Visioconférence

Relevé des décisions

1. *Détermination des règles d'organisation d'une séance du Bureau à distance par visioconférence* ____ 2
2. *Compte-rendu de la réunion du Bureau du 3 mars 2021* ____ 6
3. *Programme d'éclairage du SDEHG* ____ 6
4. *Programme d'effacement de réseaux du SDEHG* ____ 7
5. *Ligne de trésorerie* ____ 8
6. *Accueil et instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur* ____ 10
7. *Questions diverses* ____ 11

Le mercredi 24 mars 2021 à 14h00, les membres du Bureau du SDEHG, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Nombre de membres : 18	Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 16	Nombre de pouvoir : 1

Présents : Mesdames Janine GIBERT, Anne-Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Martine FRITIERE, Messieurs Thierry SUAUD, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Claude SARRALIE, Guillaume DEBEAURAIN, Max CAZARRE, Marc MENGAUD, Raoul RASPEAU, Patrick BOUBE, Marc LASSERRE, Philippe FUSEAU et Jean-Jacques ALMERO.

Absents excusés : Messieurs Patrice RIVAL et Thierry SAVIGNY.

Procuration : Monsieur Patrice RIVAL à Monsieur Thierry SUAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guillaume DEBEAURAIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1. Détermination des règles d'organisation d'une séance du Bureau à distance par visioconférence

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant le cadre réglementaire précité permettant aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'organiser les réunions de leurs organes délibérants en visioconférence jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire ;

Monsieur le Président propose au Bureau d'organiser la séance du 24 mars 2021 à 14h00 par visioconférence.

Considérant que doivent être déterminées par délibération, au cours de cette première réunion en visioconférence, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des présents, d'approuver le règlement figurant en pages suivantes qui détaille notamment la technologie retenue pour l'organisation des réunions du Bureau à distance, les modalités de prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats.

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Règlement pour l'organisation des séances du Bureau à distance par visioconférence

Les lois de prorogation de l'état d'urgence sanitaire n°2021-160 du 15 février 2021 et n°2020-1379 du 14 novembre 2020 ainsi que l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 permettent aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'organiser les réunions de leurs organes délibérants en visioconférence jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire.

Le Président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence. Les convocations à la réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par le Président par tout moyen. Le Président rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion. Doivent être déterminées par délibération au cours de cette première réunion, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin.

L'objet du présent règlement est de déterminer les modalités de la tenue d'une réunion du Bureau à distance au moyen d'une solution technique adaptée et selon des conditions propres à garantir le respect des règles d'adoption des délibérations.

1/ Solution technique retenue pour les séances à distance

Les séances du Bureau à distance sont organisées avec une solution technique de visioconférence de type Microsoft Teams.

2/ Prérequis pour la tenue d'une séance à distance

Coordonnées personnelles des membres du Bureau

Dans le cadre de leurs fonctions électives, les membres du Bureau ont communiqué au SDEHG leurs coordonnées personnelles (adresses électroniques et coordonnées téléphoniques) permettant de les contacter et de recevoir des messages. Ils doivent à cet effet informer le Service des assemblées délibérantes de tout changement ultérieur de ces coordonnées.

Coordonnées administratives du SDEHG

Les membres du Bureau disposent des coordonnées administratives nécessaires aux échanges téléphoniques et électroniques avec le SDEHG.

Connexion internet pour la visioconférence

Chaque membre du Bureau doit disposer d'une connexion internet permettant d'utiliser la technologie retenue mentionnée au paragraphe 1 pour participer à une réunion du Bureau par visioconférence.

Matériel

Chaque membre du Bureau doit disposer du matériel nécessaire à sa participation à une séance à distance : smartphone ou tablette ou ordinateur.

Pour les séances en visioconférence, ce matériel doit être équipé au minimum d'une caméra et d'un microphone. Il doit également pouvoir permettre l'utilisation de la solution technique mentionnée au paragraphe 1, au moyen de laquelle se tiendra la séance.

3/ Convocation et identification des membres du Bureau

Au regard de la solution technique choisie mentionnée au paragraphe 1 et afin de limiter les risques d'usurpation, l'identification des membres du Bureau, en vue de participer à une séance à distance, s'effectue de la façon suivante.

Toute séance à distance fait l'objet d'une convocation préalable nominative adressée par le Président à l'adresse électronique fournie par chaque membre du Bureau. La convocation obéit aux règles de droit commun figurant au Code général des collectivités territoriales notamment concernant le délai d'envoi et son contenu.

La convocation mentionne expressément que la réunion du Bureau se tient à distance et indique les éléments de connexion à la séance en visioconférence.

Pour permettre notamment l'établissement préalable d'une liste de présence, chaque membre convoqué doit confirmer par mail ou par téléphone au Service des assemblées du SDEHG sa participation ou sa non-participation à la réunion au plus tard 48 heures avant la séance. De plus, les procurations pour vote doivent être transmises au Service des assemblées du SDEHG par mail au plus tard 48 heures avant la séance.

Un rappel de la date et de l'heure de la séance est adressé par mail à chaque membre du Bureau 24 heures avant la séance.

L'identification des membres du Bureau intervient lors de leur connexion à la séance, chaque participant est invité à se connecter à la séance avec ses nom et prénom.

4/ Formalités préparatoires à la participation à la séance

Chaque membre du Bureau doit s'assurer du bon fonctionnement de sa connexion internet pour participer à la séance et doit tester préalablement la solution technique retenue avec laquelle se tiendra la séance. En cas de difficulté, les membres du Bureau sont invités à contacter leur opérateur de télécommunication. Le service informatique du SDEHG peut être contacté en cas de problèmes techniques.

Au jour et à l'heure indiquée pour la tenue de la séance, chaque membre est invité à s'installer dans un environnement propice, qui lui permettra de se consacrer à cette séance.

5/ Ouverture de la séance

La séance est ouverte au moins 15 minutes avant l'heure officielle de la réunion pour permettre l'identification des participants.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

6/ Déroulement de la séance

Le Président expose chaque point inscrit à l'ordre du jour puis donne la parole aux membres du Bureau. Les membres du Bureau demandent la parole en utilisant l'option « Lever la main ».

Pour la clarté de leurs interventions, les membres s'expriment à tour de rôle après avoir été préalablement autorisés par le Président à prendre la parole et avoir activé leur micro. Une fois leur intervention terminée, les membres doivent désactiver leur micro ainsi que l'option « Lever la main ».

Ils doivent user d'un temps de parole raisonnable en privilégiant des interventions courtes et efficaces afin que tous les participants puissent s'exprimer. Le Président veille à l'expression de tous et procède à un rappel à l'ordre en tant que de besoin.

Le Président, après l'exposé de chaque rapport à l'ordre du jour, sollicite le Bureau pour savoir s'il y a des demandes de prise de parole. Avant de s'exprimer, chaque membre doit activer son micro.

Pendant le déroulement de la séance et afin d'éviter tout bruit de fond pouvant en perturber le bon déroulement, les membres du Bureau sont invités à couper leur micro, sauf pendant le temps où ils s'expriment.

7/ Scrutin

A l'issue des débats, le Président procède au vote. Le scrutin est public et il ne peut être secret. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée.

Le Président invite les membres du Bureau présents à voter les délibérations en utilisant les outils proposés par la solution technique mentionnée au paragraphe 1 (outil « Lever la main » ou application de sondage « Forms »).

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le Président proclame le résultat du vote qui est reproduit au procès-verbal.

8/ Clôture de la séance

Lorsque l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, le Président clôture la séance.

9/ Enregistrement et conservation des débats

L'enregistrement et la conservation des débats s'effectuent sous la responsabilité du Président.

Les débats sont enregistrés au moyen de la fonction « enregistrement » qui est incluse dans la solution technique de visioconférence.

Les données enregistrées seront traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les enregistrements seront conservés pendant une durée de six mois.

10/ Procès-verbal de séance

Le procès-verbal d'une séance à distance est établi par le secrétaire de séance nommé en début de réunion conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

11/ Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement, il convient de se reporter aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales régissant les séances de l'assemblée délibérante.

2. Compte-rendu de la réunion du Bureau du 3 mars 2021

Le compte-rendu de la réunion du 3 mars 2021 a été adressé aux membres du Bureau par message électronique le 11 mars 2021. Ce document retrace le relevé des délibérations prises par le Bureau. Aucune observation n'est formulée sur ce document.

Les comptes-rendus et les actes administratifs du SDEHG sont disponibles dans la rubrique « *Actes administratifs* » du site internet www.sdehg.fr.

3. Programme d'éclairage du SDEHG

Vu la délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des présents, au titre de l'établissement du programme d'éclairage 2021, d'autoriser Monsieur le Président à gérer au fil de l'eau, au fur et à mesure de l'instruction des demandes :

- Les travaux assurant la continuité de service de l'éclairage :
  - pour reconstruire tout ou partie d'un réseau non réparable,
  - pour procéder au déplacement du réseau rendu nécessaire par des aménagements urbains,
  - pour rétablir le réseau qui était en place sur des poteaux du réseau de distribution d'électricité à l'occasion du renforcement de ce dernier.

- Les travaux d'installation d'horloges astronomiques afin de pouvoir moduler les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage.

- Les travaux d'extension du réseau d'éclairage public afin d'éclairer de nouveaux espaces.

- Les travaux « d'éclairage connexe » tels que l'éclairage des terrains de sport, les feux tricolores ainsi que le raccordement des abribus, guirlandes, radars pédagogiques, panneaux lumineux, panneaux d'information ou vendeurs ambulants sur les marchés. Ces opérations sont bien souvent liées à des évènements.

Le Bureau décide également d'autoriser Monsieur le Président à engager de nouvelles opérations de rénovation d'éclairage public, extraites de la liste figurant en annexe 1 dont les études sont les plus avancées, dans la limite des dépenses d'investissement autorisées par délibération N°CS202052 du Comité Syndical du 10 décembre 2020. Ces opérations seront engagées en donnant la priorité aux remplacements de luminaires de type boule.

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

4. Programme d'effacement de réseaux du SDEHG

Vu la délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des présents, au titre de l'établissement du programme d'effacement des réseaux 2021, d'autoriser Monsieur le Président à engager des nouvelles opérations d'effacement de réseaux, extraites de la liste figurant en annexe 2 dont les études sont les plus avancées, dans la limite des dépenses d'investissement autorisées par délibération N°CS202052 du Comité Syndical du 10 décembre 2020 dans les conditions suivantes :

- Les opérations d'effacement de réseaux doivent être à moins de 500 mètres de la mairie, de l'église, d'un site classé ou être coordonnées avec des travaux de voirie, des travaux de renforcement des réseaux électriques, d'eau ou d'assainissement, ou avec des travaux de création de piétonniers scolaires.

- Le plafond annuel de travaux par commune donnant droit à la participation financière du SDEHG est de 200 000 € HT.

- La participation financière de la commune pour la partie relative au réseau de distribution d'électricité est égale à 10% du montant HT des travaux pour les communes de moins de 500 habitants et 20% du montant HT des travaux pour les autres communes.

- Les opérations des communes rurales sont affectées au programme « Enfouissement » du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) jusqu'à concurrence du montant attribué.

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

5. Ligne de trésorerie

Vu la délibération du Comité Syndical n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision financière et budgétaire, dans la limite des crédits inscrits au budget, à l'exclusion du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, de l'approbation du compte administratif, des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 relatif à l'inscription au budget des dépenses obligatoires ;

Considérant les besoins momentanés de trésorerie et l'arrivée à son terme le 16/03/2021 du contrat de ligne de trésorerie conclu avec la Banque Postale, il est nécessaire de renouveler cette ligne de trésorerie.

Considérant les résultats de la consultation réalisée auprès de 7 organismes bancaires, il est proposé de retenir l'offre la plus intéressante, celle de la Banque Postale dont les conditions principales de financement sont les suivantes :

Nature	Ligne de Trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	3 000 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Fixe 0.280% l'an
Base de calcul	30/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de l'offre et au plus tard le 18 mai 2021.
Garantie	Néant
Commission d'engagement	3 000,00 EUR, soit 0.10% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non-utilisation	0.05% si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50%. 0.10% du montant non tiré si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50% et inférieur à 65%. 0.15% du montant non tiré si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65% et inférieur à 75%. 0.15% du montant non tiré si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 75% et inférieur à 100%. Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne ». Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédent la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie avec la Banque Postale ainsi que tous les documents nécessaires à l'utilisation de cette ligne de trésorerie.

- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive dans les conditions prévues par ledit contrat.

- d'imputer les dépenses sur les comptes correspondants.

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

6. Accueil et instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Vu la délibération du Comité Syndical n°CS202023 en date du 9 octobre 2020, portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau, notamment « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du syndicat (par exemple : recrutements, fixation des indemnités, formations…), la création de poste restant la compétence du Comité syndical», et « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public » ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code de l'éducation, articles L124-18 et D124-6 ;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 et 29 ;

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial ;

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau d'accueillir des étudiants de l'enseignement supérieur au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Les stages et les périodes de formation en milieu professionnel correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel ayant pour objet de compléter une formation, grâce à une familiarisation avec la vie professionnelle et l'acquisition d'une expérience pratique. Le stagiaire se voit confier des missions, conformément au projet pédagogique de son établissement après approbation de l'organisme d'accueil. Une convention de stage tripartite est établie.
Les stages de l'enseignement supérieur correspondent aux formations après le baccalauréat du niveau 5 – 6 – 7 – 8 (Bac+2, licence, maîtrise, master, grandes écoles).

Monsieur le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est règlementairement obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire. La gratification dont le montant est forfaitaire, accordée en contrepartie des services effectivement rendus à la collectivité, est déterminée par le montant applicable par les textes en vigueur. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur les missions effectuées.

Les stagiaires pourront bénéficier des titres-restaurants et du remboursement partiel des frais de transport domicile-lieu de stage dans les mêmes conditions que les autres agents du SDEHG.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des présents :

- d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au SDEHG selon les obligations règlementaires ;

- de pouvoir faire bénéficier les stagiaires de titres-restaurants et du remboursement partiel des frais de transport domicile-lieu de stage dans les mêmes conditions que les autres agents du SDEHG ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes ;

- d'inscrire au budget les crédits prévus à cet effet.

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

7. Questions diverses

Radars pédagogiques

Le SDEHG a conclu un contrat de maintenance avec le prestataire IMS Services pour le parc de 192 radars pédagogiques jusqu'en juin 2022. Ces radars ont vocation à être rétrocédés aux communes à la fin du contrat de maintenance.

Le SDEHG organisera un groupement d'achat de radars pédagogiques pour ses communes membres afin d'obtenir un prix d'achat compétitif. Il reste à définir si le SDEHG proposera une participation financière et dans quelles conditions.

Préparation de la réunion du Comité Syndical du 31 mars 2021

La prochaine réunion du Comité Syndical sera organisée en visioconférence le mercredi 31 mars 2021 à 15h00.

Les membres du Bureau sont consultés dans le cadre de la préparation de l'ordre du jour de cette réunion, notamment sur la présentation du bilan de l'utilisation du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et sur le phénomène des microcoupures électriques.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

ANNEXE 1

Réunion de bureau du 24 Mars 2021 à 14h00
-
Mise à jour du programme d'éclairage 2021

Légende:

Opération d'éclairage engagée en travaux

Opération d'éclairage en phase avancée d'études

Données mises à jour au 15 mars 2021

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
ARDIEGE	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public Rue de l'Abreuvoir et Rue de Lichard	42 511 €
ARGUENOS	Rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du village	45 600 €
ASPET	Remplacement de la lanterne N°282	843 €
ASPRET-SARRAT	Remplacement du point n°8 et dépose d'un ancien projecteur à l'Eglise	1 228 €
AULON	Extension du réseau basse tension communal et du réseau d'éclairage public au lieu-dit "Le Peyreng"	430 €
AULON	Extension du réseau basse tension communal et du réseau d'éclairage public au lieu-dit "Matalon"	231 €
AUSSONNE	Extension de l'éclairage public sur le chemin du Vieux Casat.	8 704 €
AUSSONNE	Dépose du PL 2475 pour Eclisse Promotion	802 €
AUTERIVE	Extension de l'éclairage public Impasse de Quilla	4 587 €
AUTERIVE	Rénovation de l'éclairage public de la RD 820 (tranche 3)	99 102 €
AVIGNONET-LAURAGAIS	Rénovation d'éclairage HS de la RD 813 devant station TOTAL PL26	823 €
AYGUESVIVES	Rénovation de l'éclairage public sur le Chemin de Bézac (PL 643 à PL 651).	10 298 €
BALMA	Remplacement du projecteur de stade 4647 hors service	3 202 €
BALMA	Extension de l'éclairage Public Parc de Vidailhan	76 898 €
BALMA	Rénovation de l'éclairage public des rues Fermat, Aversenq et Paul Sabatier	287 176 €
BALMA	Déclaration de non réparabilité sur les points lumineux N°5125 et 3295	1 956 €
BALMA	Remplacement de deux horloges astronomiques	990 €
BALMA	Effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public Avenue de la Plaine	18 223 €
BALMA	Rénovation de l'éclairage public des rues Jemmapes, Valmy, Jeu de Paume, Droits de l'homme et de la République	340 537 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
BALMA	Rénovation de l'éclairage public type BOULE - Passage du Loup	12 094 €
BALMA	Rénovation de l'éclairage public de la Rue du Maréchal Davout	10 297 €
BAZIEGE	Rénovation de l'éclairage public rue de la Fontaine avec la technique BOP	6 166 €
BEAUCHALOT	Rénovation de la mise en lumière du Clocher	26 341 €
BEAUZELLE	Rénovation du point d'éclairage public n°945 et 942 au Roitelets.	3 304 €
BEAUZELLE	Rénovation du réseau d'éclairage public Rue des Fauvettes.	76 922 €
BERAT	Modification de l'éclairage public aux abords de l'Hôtel Derrac	10 232 €
BESSIERES	Extension du réseau d'éclairage public chemin Borde Haute et du nouveau parking du stade	77 050 €
BESSIERES	Rénovation et extension de l'éclairage public route de Mirepoix	12 966 €
BESSIERES	Mise en place PL N°25	1 323 €
BEZINS-GARRAUX	Rénovation éclairage public sur l'ensemble du village	38 052 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public Place Pablo Picasso et au parking Catayre.	7 110 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public de la Place Nicolas Poussin.	16 185 €
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE	Extension de l'éclairage public dans l'Impasse à côté de la Mairie (accès PMR)	3 565 €
BOULOGNE-SUR-GESSE	Remplacement du N°542 aux Chalet du lac par le N°228 Chemin des Ecoles.	1 403 €
BOULOGNE-SUR-GESSE	Remplacement du N°701 Chemin des Ormeaux par le N°628 Chemin des Ecoles.	1 403 €
BOUSSENS	Rénovation de l'éclairage public de la Zone Industrielle du Bousquet (boules)	18 172 €
BOUTX	Mise en conformité armoire eclairage public	1 986 €
BOUTX	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public chemin de la Ressec	24 517 €
CADOURS	Pose d'un coffret prises place de la Volaille.	2 743 €
CADOURS	Rénovation de l'éclairage public Rue du Lavoir (appareil de type boule).	10 286 €
CALMONT	Sécurisation fils nus faible section BT et mise en conformité EP sur le P15 "BERTRANET"	133 €
CAMBIAC	Extension et rénovation du réseau d'éclairage public au Moulin et à la Tour -	5 740 €
CARAMAN	Déplacement et rénovation du PL89	1 824 €
CASTANET-TOLOSAN	Rénovation de l'éclairage public du centre ancien	170 332 €
CASTELGINEST	Extension de l'éclairage public n°13 rue Charles de Gaulle	5 250 €
CASTELGINEST	Mise en place d'un éclairage public au niveau du passage piéton rue du Pont Faure	4 250 €
CASTELGINEST	Rénovation de 9 ensembles d'éclairage public du parc Mauvezin n° 41 à 49	18 216 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
CASTELGINEST	Rénovation de l'éclairage rue Jean-Marie Carosse et chemin de Charta	40 843 €
CASTELMAUROU	Déplacement de 2 candélabres situé en domaine privé au 4c route du Moutou	3 996 €
CASTELMAUROU	Déplacement du candélabre N°430 pour SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 5	2 746 €
CASTELMAUROU	Rénovation de l'éclairage public dans 7 secteurs	114 713 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public avenue de Montauban. Dernière tranche (pas de support commun FT - FT direct avec la commune)	62 049 €
CAZAUX-LAYRISSE	Enfouissement des réseaux BT et EP quartier de Baren	27 190 €
CEPET	Rénovation de l'éclairage public au niveau du lotissement "Clef des Champs" et chemin Moureau	65 670 €
CEPET	Rénovation et pose de coffrets prises place Sainte Foy	12 136 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage public place du Dauphiné et allée du Bourbonnais - Luminaire type "boule"	79 968 €
COLOMIERS	Rénovation de l''éclairage public Avenue de Monturon et Allée du Vallois.	15 111 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage du plateau sportif Jules Ferry	18 636 €
COLOMIERS	Rénovation du coffret de commande P 661 "ROUSSILLON" vétuste situé dans le parking de l'Hotel de Ville.	3 427 €
COLOMIERS	Déplacement d'un coffret prises au boulodrome.	3 254 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage public Avenue Jean Monnet Tranche 3 - Piste cyclable - Coordination TM.	427 245 €
COLOMIERS	Rénovation de l''éclairage public Avenue Etienne Collongues.	12 769 €
COLOMIERS	Rénovation des appareils d'éclairage public de type "Boule" sur le poste P531 "PIC DE NORE"	488 415 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage public place du Revard.	7 387 €
CORNEBARRIEU	Rénovation du réseau d'éclairage public Rue des Moulins et Rue des Capitouls.	64 359 €
CORNEBARRIEU	Mise en lumière du parking de la médiathèque tranche 3.	13 016 €
COULADERE	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P11 "COULADERE" et du P14 "LANNES"	2 294 €
CUGNAUX	Rénovation de l'éclairage public sur l'Avenue de Toulouse jusqu'à l'Impasse des Ecoles	97 113 €
CUGNAUX	Rénovation de l'éclairage du parking parc du Manoir.	7 141 €
CUGNAUX	Rénovation de l'éclairage public Place de la liberté - matériel boule.	10 380 €
CUGNAUX	Remplacement de 9 lanternes et d'une portée de câble suite aux déclarations de non-réparabilité	12 404 €
CUGNAUX	Rénovation de l'éclairage public du Boulevard Léo Lagrange	164 955 €
DEYME	Remplacement des 38 luminaires de type "Boule"	74 149 €
DREMIL-LAFAGE	Remplacement du point lumineux PL N°401 HS	1 932 €
ENCAUSSE-LES-THERMES	Sécurisation fils nus basse tension du P6 "HARATET"	3 851 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
FENOUILLET	Rénovation de l'éclairage public au niveau du parking sous le bureau de Tabac	6 278 €
FONSORBES	Rénovation de points lumineux hors-service dans divers secteurs	17 803 €
FONSORBES	Rénovation des points lumineux n° 2678, 1743 et 1697	2 952 €
FONSORBES	Effacement des réseaux sur la Route de Tarbes	103 667 €
FONSORBES	Rénovation de l'éclairage public Chemin des Carrelasses	76 800 €
FONSORBES	Rénovation de l'éclairage tennis Rue Luigi Amadio	8 386 €
FORGUES	Rénovation de l'éclairage public issu de la commande P3 "LE MOULIN"	5 012 €
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	Enfouissement de réseaux BT / EP Chemin de Cayro et centre du Village sur la D 33A vers la partie sud	52 670 €
FRONTIGNAN-SAVES	Mise en place de l'éclairage sur le Terrain de Pétanque	15 057 €
FRONTON	Rénovation des 68 appareils d'éclairage public Lotissement "Nizezius" et pose de 2 candélabres autonomes rue de la Negrette.	65 252 €
FRONTON	Rénovation des 5 appareils issus du P25 et mise en conformité du coffret de commande.	11 376 €
FRONTON	Rénovation des coffrets P29 'FOUCHOUNET'	10 256 €
FROUZINS	Rénovation de l'éclairage public route de Plaisance (2ème tranche)	45 106 €
FROUZINS	Remplacement du câblage monophasé par triphasé pour équilibrage du réseau	7 489 €
GARAC	Rénovation de 18 points lumineux dans le village.	18 739 €
GENSAC-SUR-GARONNE	Rénovation de l'éclairage public en divers secteurs	60 765 €
GIBEL	Extension et rénovation de l'éclairage public du Hameau de Loubiez	6 912 €
GRAGNAGUE	Remplacement du poste P10 'CAUCAT' par un PSSB, extension réseau HTA et création d'un poste pour alimenter un projet immobilier rue du champ de foire	2 251 €
GRAGNAGUE	Enfouissement du réseau et création d'un éclairage public sur une portion de la RD 45 (Tranche 1)	174 600 €
GRATENTOUR	Rénovation de l'éclairage public rue du Barry	17 006 €
GRATENTOUR	Rénovation de l'éclairage à l'école et mise en place d'interrupteur sur LEPs 214 et 215	3 435 €
GRATENTOUR	Rénovation de l'éclairage public impasse des Magnolias et rue de la Dame Blanche	29 722 €
GRATENTOUR	Rénovation des lanternes au parking de la salle des fêtes	7 378 €
GRAZAC	Repose des appareils "Voltana" en divers secteurs de la commune, suite aux travaux d'effacement de réseaux aux lieux-dits "Bézinat" et "Bernadou"	2 722 €
GRENADE	Rénovation de l'éclairage public du parvis de la Mairie.	60 419 €
GRENADE	Remplacement du contrôleur de feux HS au niveau du feu N°1 sur la RD2.	6 407 €
GRENADE	Modernisation du réseau d'éclairage public sur l'aire de jeux Rue Neuve.	34 605 €
GURAN	Rénovation du point lumineux n° 1	843 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
HERRAN	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public dans le village - tranche 2	21 646 €
HUOS	Effacement du réseau basse tension et éclairage public rue du Bié et rue de la Grotte	52 144 €
LA SALVETAT-LAURAGAIS	Rénovation du PL 9 suite au rapport de non réparabilité	1 220 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Remplacement des lanternes n°1330, 1339 et 1052 suite aux déclarations de non réparabilité	3 275 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Remplacement des lanternes n°1158, 1183 et 2002 suite aux déclarations de non réparabilité	2 934 €
LABARTHE-SUR-LEZE	Rénovation de l'éclairage public Rue des Genêts et Rue du Réséda	45 885 €
LABARTHE-SUR-LEZE	Rénovation de points lumineux (579, 582), conducteurs (portée 1207-1208) et coffret de commande (1328) hors service	8 700 €
LABASTIDETTE	Rénovation de l'éclairage public de la Place de l'Eole	56 666 €
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Renforcement du poste P20 MERILLE lie au branchement 5bt 907	6 779 €
LANDORTHE	Rénovation de l'eclairage public sur l'ensemble du village - Suite diagnostic	225 768 €
LARCAN	Rénovation de l'éclairage public sur la totalité de la commune	35 111 €
LARRA	Rénovation des appareils d'éclairage public n°89 et 91, Route de Cantegril suite à une déclaration de non réparabilité.	1 516 €
LARROQUE	Rénovation et remplacement de points lumineux en divers secteurs	5 433 €
LAUNAC	Rénovation des projecteurs de secours du terrain de rugby aux n°242/243/244 et 245.	3 861 €
LAVERNOSE-LACASSE	Rénovation de l'éclairage du RD 49/RD53/ Chemin de Bergès	138 985 €
LAVERNOSE-LACASSE	Extension de l'éclairage public au carrefour Route de Toulouse et Chemin de Gascogne	2 685 €
LAVERNOSE-LACASSE	Rénovation des PL vétustes N°471 et 740-procedure rapide	1 605 €
LAYRAC-SUR-TARN	Extension du réseau d'éclairage public chemin de la Montgiscarde et route de Toulouse	2 345 €
LE FAUGA	Renforcement réseaux pour ENEDIS-URE Midi-Pyrénées Sud	2 227 €
LE FAUGA	Rénovation de 2 lampadaires N°137 et 146	6 239 €
LE FAUGA	Déplacement et rénovation du candélabre N°136	2 661 €
LE GRES	Renforcement du réseau BT sur le P3 "GUINOT" - mutation en 400 kVA.	4 112 €
LES TOURREILLES	Rénovation éclairage public sur l'ensemble de la commune (sauf terrain de sport et Eglise)	87 133 €
LEVIGNAC	Déplacement du point lumineux n°359 pour Mme RIZZO	4 635 €
LIEOUX	Pose d'un point lumineux au lieu dit berge	2 152 €
LODES	Rénovation de la totalité de l'éclairage public du village (sauf terrain de sport)	152 352 €
LONGAGES	Rénovation de l'éclairage du Parvis de la mairie	89 663 €
LOUDET	Rénovation de l'éclairage public sur la totalité du village	41 551 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
LOURDE	Effacement du réseau basse tension et éclairage public suite à un aménagement communal	9 527 €
LUSSAN-ADEILHAC	Raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus du Conseil Départemental situé le long de la RD 96	2 950 €
MARQUEFAVE	Extension du réseau d'éclairage public sur la RD 10 au lieu-dit "Auribail"	12 068 €
MARSOULAS	Rénovation éclairage public sur l'ensemble du village	55 198 €
MARTRES-DE-RIVIERE	Modifier l'alimentation du spot devant la mairie	331 €
MAUVAISIN	Rénovation du coffret de commande de l'éclairage public P8 "DANES".	2 186 €
MENVILLE	Rénovation de l'éclairage public (Programme 2020).	39 298 €
MERENVIELLE	Renforcement du réseau BT issu du poste P 6 "DE BELLOC"	3 579 €
MERVILLE	Renforcement de l'éclairage public sur la Place de la République.	18 644 €
MERVILLE	Rénovation de l'éclairage public Rue des Erables.	8 265 €
MONDAVEZAN	Renforcement du réseau basse tension issu du P18 "LARIBEAU"	2 991 €
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	Rénovation de l'éclairage public avenue du Castelnau ainsi que les rues adjacentes à la mairie	183 802 €
MONTBRUN-LAURAGAIS	Rénovation du coffret de commande vétuste du terrain de tennis	2 620 €
MONTEGUT-BOURJAC	Rénovation de l'éclairage public dans le Village	9 902 €
MONTEGUT-LAURAGAIS	Rénovation de l'éclairage du giratoire sur la RD1 et de 3 points lumineux issus de la même commande d'éclairage.	11 264 €
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	Rénovation de l'éclairage public dans le centre du village	109 534 €
MONTJOIRE	Rénovation des projecteurs de secours pour l'éclairage du stade de Football	8 048 €
MONTMAURIN	Fourniture et pose d'horloge Astro au village à Bacuran et Coume	2 646 €
MONTMAURIN	Rénovation des appareils d'éclairage N°40-41 et 45	2 326 €
MOUSTAJON	Rénovation de 3 points lumineux supplémentaires et 3 prises guirlandes	4 266 €
MURET	Mise en conformité d'un câble d'éclairage public sur façade rue Vasconia	13 678 €
MURET	Dépose du câble d'éclairage public giratoire St Germier, réalimentation du point 50426 et rénovation des lanternes 1624, 2587, 5931 et 51473	4 922 €
MURET	Déplacement et renovation du candélabre d'éclairage public n° 4675-4676	7 610 €
MURET	Remise en état du coffret de commande P 164-CDE LOUGE	3 747 €
MURET	Dépose de candélabres suite à la destruction des bâtiments par PROMOLOGIS	4 465 €
MURET	Rénovation de l'éclairage public zone Bonhoure pour la sécurisation les passages piétons	71 874 €
MURET	Effacement des réseaux Boulevard de Lamasquère	96 000 €
PECHABOU	Rénovation de toutes les lanternes du village en LED	512 514 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
PECHBUSQUE	Rénovation de l'éclairage public vétuste de la Grand'Rue	72 000 €
PELLEPORT	Mise en conformité de l'éclairage public suite au renforcement BT sur le P14 CIMETIERE (lié à Cde 3 AS 149).	2 206 €
PIBRAC	Rénovation de l'éclairage public Chemin du Parc	66 530 €
PIBRAC	Rénovation de l'éclairage public Square des Tilleuls - Matériel type "Boules"	11 550 €
PIN-BALMA	Rénovation de l'éclairage public rue du Pastel et impasse du Pastoureau	167 783 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation de l'éclairage suite au diagnostic pour l'année 2020 (2ème tranche) - Matériel type "Boules".	280 981 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public Avenue des Martinets	112 447 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Remplacement de lanternes suite aux déclarations de non-réparabilité PL n°3826, 3882, 1424, 4437, 3006 et 2813	5 424 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation de l'éclairage sur supports existants rue de Bourgogne	3 800 €
PORTET-SUR-GARONNE	Rénovation des points lumineux hors service n°604 - 2135 - 2136 et remplacement de la portée de câble entre les points n°27 et 28	2 932 €
PORTET-SUR-GARONNE	Rénovation des points lumineux déclarés hors-service n°31, 41, 1289, 1352, 2187, 3165, 3226 et 3363	9 324 €
POUBEAU	Mise en place d'un lampadaire à leds pour éclairer l'aire de jeu de la place de la mairie	4 122 €
POUY-DE-TOUGES	Rénovation de l'éclairage public sur la Route de Castelnau-Picampeau et extension de l'éclairage public sur le Chemin de la Borio	12 699 €
PUYSSEGUR	Rénovation et déplacement du coffret de commande BUISSON1	3 234 €
PUYSSEGUR	Rénovation de l'éclairage du village	8 387 €
QUINT-FONSEGRIVES	Renforcement de l'éclairage public au passage protégé abribus Clinique et de la voie communale Ribaute	7 110 €
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	Rénovation des points lumineux hors-service n° 210, 211, 212 et 213	3 897 €
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	Rénovation du point lumineux hors service n°1919	1 018 €
REBIGUE	Mise en place d'horloges astronomiques sur tous les coffrets de la commune	3 076 €
RIEUMES	Renforcement du réseau basse tension issu du P1 "CASTERAS" par le P60 "PRADE" - Création d'un comptage éclairage public	2 992 €
ROQUES	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public route de Villeneuve - Tranche 2	83 110 €
ROQUETTES	Rénovation des câbles défectueux entre les points lumineux 240, 241 et 242 et rénovation point lumineux hors service n°219	11 741 €
ROUEDE	Déplacement d'un candélabre dans l'intérêt de la voirie	1 109 €
SAINT-ALBAN	Rénovation d'éclairage public HS divers secteurs	18 577 €
SAINT-ALBAN	Rénovation de l'éclairage public impasse des Battants	17 102 €
SAINT-ANDRE	Rénovation de l'éclairage public au centre du Village (lanternes de style)	22 810 €
SAINT-BEAT-LEZ	Rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune	219 737 €
SAINT-CEZERT	Rénovation de l'éclairage public du centre Bourg.	43 944 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
SAINT-CHRISTAUD	Rénovation de l'éclairage public au centre du Village	65 082 €
SAINT-FELIX-LAURAGAIS	Rénovation de l'éclairage public aux hameaux Graissens, Cadenac, la Jalabertie et la Pastourie.	54 456 €
SAINT-GAUDENS	Fourniture et pose de 7 Prises Guirlandes Avenue de Boulogne	2 416 €
SAINT-GAUDENS	Effacement des réseaux Avenue de Saint-Plancard	144 000 €
SAINT-GAUDENS	Extension de l'éclairage public Rue du Pouech.	5 655 €
SAINT-HILAIRE	Modernisation de l'éclairage public de la Place des Troubadours	15 837 €
SAINT-JEAN	Effacement des réseaux aux Allées Victor Hugo	117 376 €
SAINT-JORY	Extension de l'éclairage public au Chemin Allègre.	13 245 €
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	Sécurisation fils nus faible section du réseau basse tension issu du P3 "SAINT-AGNE"	1 633 €
SAINT-LOUP-CAMMAS	Modernisation de l'éclairage public devant l'école, place Magnau et chemin Tourtourel	45 428 €
SAINT-LOUP-CAMMAS	Mise en place d'un éclairage sur le cheminement d'accès au futur ALAE	20 325 €
SAINT-LOUP-EN-COMMINGES	Rénovation EP quartier MESTUGNAN et 2 EP dans le village	14 806 €
SAINT-LYS	Rénovation des points lumineux hors service n°524, 1011, 1422, 50624 ainsi que la portée de câble entre les points lumineux n° 997 et 999	11 684 €
SAINT-LYS	Remplacement du point lumineux hors-service n° 1333	841 €
SAINT-LYS	Rénovation des points lumineux N°50792, 801, 50654, 977 et 976	5 921 €
SAINT-LYS	Effacement des réseaux Avenue François Mitterrand	30 000 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Remplacement du candélabre N°3078 HS	1 591 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Rénovation de l'éclairage public Quartier Catala	306 302 €
SAINT-PAUL-D'OUEIL	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public entrée du village	16 114 €
SAINT-RUSTICE	Sécurisation fils nus du réseau fils nu 3x12Cu sur réseau du P3 'La Ramée'.	6 008 €
SAINT-RUSTICE	Ajout de d'un candélabre autonome rue de Marignan (ancienne 1BT376)	5 702 €
SAINT-VINCENT	Enfouissement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public Route de Trébons.	42 628 €
SALLES-SUR-GARONNE	Rénovation de l'éclairage public dans le Village (tranche 2 du Diagnostic EP)	43 199 €
SEILH	Rénovation du réseau d'éclairage public Allée Rémy Raymond (appareil type boule)	12 212 €
SEILH	Rénovation du réseau d'éclairage public Impasse de la Garonnette (appareil type boule)	11 378 €
SEILH	Rénovation du réseau d'éclairage public Rue Joseph André (appareil type boule)	13 946 €
SEILH	Rénovation du réseau d'éclairage public au lotissement "Le Prieur" (matériel boules).	69 226 €
SEYSSES	Rénovation des points lumineux déclarés hors-service n° 217, 315, 317, 349, 345, 640, 821 et 1815	8 503 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
SEYSSES	Rénovation de la portion de câble entre les points lumineux n° 870, 872 et 873	9 711 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage du Boulodrome	52 825 €
TOURNEFEUILLE	Effacement des réseaux Chemin des Bourdets	33 333 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public Rue de la Menthe	207 948 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public de la rue Pasteur Tranche 2	81 584 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public de la rue de la Savoie Tranche 2	39 598 €
VALENTINE	Rénovation de l'éclairage public dans le Village	173 355 €
VALLESVILLES	Pose d'un candélabre multi projecteurs à l'entrée de l'école	6 040 €
VERNET	Rénovation de l'éclairage public du Bâtiment du Complexe de l'Oratoire	5 808 €
VERNET	Déplacement et rénovation du point lumineux n°201-procedure rapide	1 044 €
VILLARIES	Création d'éclairage public au carrefour de la Corne liée à la création d'un giratoire par le CD31	26 395 €
VILLATE	Branchement de l'abribus situé devant le cimetière avenue de carrière	2 392 €
VILLENEUVE-DE-RIVIERE	Rénovation de l'éclairage public sur une partie du Village (1ère tranche) - Suite diag EP	275 359 €
VILLENEUVE-LES-BOULOC	Extension de l'éclairage public pour la sécurisation d'un arrêt de bus	5 796 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Remplacement des luminaires à bulles du centre-ville	118 773 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation des points lumineux hors-service n° 460, 1011, 1544, 2353 et 2355	3 837 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation des points lumineux déclarés hors-service n°16-476-776-802	3 036 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation des points lumineux n°2043, 1938, 793 et 272	2 045 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation de la portée de câble entre les points lumineux N° 1010 - 929	11 269 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation de l'éclairage public du quartier des Grands Oiseaux - Tranche 2	177 576 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation de l'éclairage public Rue Saint Laurent et Parking du Belvédère	13 148 €

Total Opérations d'éclairage engagées en travaux (142 opérations - Montant TTC)	**3 540 941 €**
Total Opérations d'éclairage en phase avancée d'études (94 opérations - Montant TTC)	**6 411 687 €**

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

ANNEXE 2

Réunion de bureau du 24 Mars 2021 à 14h00
-
Mise à jour du programme d'effacement des réseaux 2021

Légende:

Opération d'effacement engagée en travaux

Opération d'effacement en phase avancée d'études

Données mises à jour au 15 mars 2021

COMMUNE	OPERATION	COUT HT
ARDIEGE	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public Rue de l'Abreuvoir et Rue de Lichard	64 038 €
BALMA	Effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public Avenue de la Plaine	48 725 €
BOUTX	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public chemin de la Ressec	64 282 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public avenue de Montauban	73 862 €
CAZAUX-LAYRISSE	Enfouissement des réseaux BT et EP quartier de Baren	55 603 €
FONSORBES	Effacement des réseaux sur la Route de Tarbes	337 897 €
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	Enfouissement de réseaux BT / EP Chemin de Cayro et centre du Village sur la D 33A vers la partie sud	97 971 €
GRAGNAGUE	Enfouissement du réseau et création d'un éclairage public sur une portion de la RD 45 (Tranche 1)	240 000 €
HERRAN	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public dans le village - tranche 2	83 247 €
HUOS	Effacement du réseau basse tension et éclairage public rue du Bié et rue de la Grotte	148 006 €
LOURDE	Effacement du réseau basse tension et éclairage public suite à un aménagement communal	36271
MURET	Effacement des réseaux Boulevard de Lamasquère	160 000 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public Avenue des Martinets	48984
ROQUES	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public route de Villeneuve - Tranche 2	107 240 €
SAINT-GAUDENS	Effacement des réseaux Avenue de Saint-Plancard	280000
SAINT-JEAN	Effacement des réseaux aux Allées Victor Hugo	79 736 €
SAINT-LYS	Effacement des réseaux Avenue François Mitterrand	50 000 €
SAINT-PAUL-D'OUEIL	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public entrée du village	36 000 €
SAINT-VINCENT	Enfouissement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public Route de Trébons.	118 795 €

COMMUNE	OPERATION	COUT HT
TOURNEFEUILLE	Effacement des réseaux Chemin des Bourdets	106 619 €

Total Opérations d'éclairage engagées en travaux (3 opérations - Montant HT)	**287 720 €**
Total Opérations d'effacement en phase avancée d'études (17 opérations - Montant HT)	**2 056 794 €**